



Pieces pour dp pour camping à la ferme

Par julief

Bonjour,

je suis sur la rédaction d'une déclaration préalable pour la création d'un camping à la ferme (6 emplacement, 20 personnes maximum).

Ma question porte sur les pièces à fournir :

J'ai déjà réalisé le dpa1, dois je aussi faire un dpa9 et dpa10 ?

Il ne s'agit pas formellement d'une division, d'où mon doute.
Pour précision, ma parcelle ne se situe pas dans un secteur protégé.

Merci de vos réponses

Par Al Bundy

Bonjour,

Les pièces devant être annexées à la DP sont prévues aux articles R.441-9 et 10 du code de l'urbanisme.